



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E119638

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2022

ÉDITÉ LE 22/10/2021

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/06/2003

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MEAUX

Siret : 448 707 349 00024

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 2109758

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 193169484X001

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 193169484X001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2020

Raison sociale : EY RENOVATION

36 AVENUE PASTEUR  
77410 CLAYE SOUILLY

Téléphone : 01 64 02 63 18

Portable : 06 80 62 17 87

Site Internet : ey-renovation.fr

E-mail : pascal.raveton@wanadoo.fr

Responsabilité légale :  
RAVETON PASCAL CHEF D'ENTREPRISE

Fax : 01 64 02 63 18

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 11/12/2018           |
| 3143 | Fenêtres de toit en pente Mention RGE            | 16/12/2018           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres de toit   | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus   | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.